



RAPPORT ANNUEL 2023

De l'Administration
aéroportuaire de Saskatoon



En tant qu'organisme communautaire, l'Administration aéroportuaire de Saskatoon (l'« AAS ») souhaite commencer son rapport annuel 2023 en reconnaissant qu'elle se trouve sur le territoire du Traité 6 et la terre ancestrale de la Nation métisse.

L'AAS est une entreprise privée constituée en société sous le régime de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Nous sommes une entreprise autofinancée qui dépend du modèle de l'utilisateur-payeur pour financer ses projets d'investissement et ses activités aéroportuaires au profit de notre collectivité. L'AAS conserve tous les bénéfices et les réinvestit dans les activités aéroportuaires afin d'assurer la réalisation de notre vision qui consiste à offrir l'expérience aéroportuaire la plus appréciée du Canada.

Bien que l'AAS ait connu un début d'année 2023 plus calme que prévu, elle s'est réjouie de la forte reprise des voyages aériens avant le milieu de l'exercice, les voyages de la période estivale ayant atteint les niveaux d'avant la pandémie. Le nombre de passagers pour l'exercice a été plus élevé que prévu (1,27 million de passagers, soit 86 % du nombre de passagers de 2019), tandis que nous continuons de nous efforcer de parvenir à une reprise complète au cours des 24 prochains mois.

En 2023, l'investissement dans nos actifs principaux est demeuré essentiel. Avec l'aide du Programme des infrastructures essentielles des aéroports du gouvernement fédéral, notre projet de restauration de la piste principale (09/27) a été achevé avec succès au cours de deux saisons de travaux de construction ayant commencé à l'été 2022. Ce projet a été mis en œuvre dans le cadre de notre plan de réhabilitation du cycle de vie, aux termes duquel le revêtement des pistes doit être refait tous les 25 ans approximativement. Grâce à nos pistes dont le revêtement a été refait récemment, l'aéroport de Saskatoon pourra être utilisé par nos partenaires et les membres de notre collectivité pendant de nombreuses années à venir.



Notre collaboration avec nos transporteurs aériens, nos locataires, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, nos entrepreneurs, nos partenaires dans la collectivité et nos précieux employés est le principal facteur de notre réussite.

Soutenue par la solidité de l'économie locale, la demande de service aérien au sein de notre collectivité a continué de croître. Après plusieurs mois d'efforts incessants et grâce au soutien de partenaire clés, l'AAS était ravie d'offrir un service continu pendant toute l'année, avec Westjet, à destination de Minneapolis. En outre, Air Canada a augmenté ses vols vers Toronto et Vancouver et a repris son service saisonnier partagé vers Montréal, ce qui améliore la connectivité unique entre ces carrefours importants. En ce qui concerne l'avenir, Westjet a annoncé qu'elle étend son service quotidien saisonnier vers Minneapolis, tandis qu'Air Canada élargit sa capacité de sièges pour le service sans escale vers Montréal cet été. De plus, Porter Airlines a annoncé un service quotidien sans escale vers l'aéroport Pearson de Toronto, le transporteur aérien ayant ainsi atteint son objectif d'être présent dans les dix provinces.

En misant sur l'expérience client, l'aéroport était heureux d'accueillir de nouveau, en novembre, nos précieux bénévoles de longue date de YXE, reconnaissant leur contribution à assurer une expérience positive pour nos clients. En plus du renforcement du réseau wi-fi de l'aéroport, nous avons lancé un nouveau site Web amélioré en décembre, ce qui permet aux membres de notre collectivité d'avoir accès à toutes les informations dont ils ont besoin avant de se rendre à l'aéroport.

RAPPORT DU CHEF DE LA DIRECTION ET PRÉSIDENT

Dans le cadre de notre engagement en ce qui a trait à l'expérience client, l'AAS consacre ses efforts à faire de l'aéroport un endroit agréable et sécuritaire pour tout le monde. La traite de personnes est l'un des crimes dont la croissance est la plus rapide au Canada et la deuxième source de revenu illégal la plus importante dans le monde. En ce sens, l'AAS est fière d'avoir établi, en 2023, un partenariat avec #PasDansMaVille et le service de police de Saskatoon dans le cadre d'une campagne visant à faire obstacle aux activités liées à la traite de personnes dans notre collectivité.

Dans le cadre de notre vision qui consiste à offrir l'expérience aéroportuaire la plus prisée au Canada, nous aspirons à constamment améliorer l'expérience client. Grâce à l'excellent travail de tous nos employés et partenaires de l'aéroport, l'aéroport YXE de Saskatoon était ravi de recevoir le prix Qualité des services aéroportuaires du Conseil international des aéroports qui le désigne comme le meilleur aéroport nord-américain de moins de deux millions de passagers en 2023.

Le programme de qualité des services aéroportuaires, reconnu comme étant le programme prédominant en matière d'évaluation et d'étalonnage de l'expérience client dans les aéroports à l'échelle mondiale, se distingue par son engagement indéfectible à utiliser une méthode rigoureuse et scientifique.

En ce qui concerne l'avenir et la durabilité, l'AAS a continué d'effectuer une surveillance rigoureuse de notre empreinte énergétique et carbone, ce qui nous a permis de réaliser des progrès remarquables vers l'atteinte de notre objectif stratégique de 2023 visant à réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 2015, notre année de référence. Compte tenu des nouvelles initiatives prévues pour 2024, nous visons une réduction de 30 % des émissions de carbone d'ici 2027 (par rapport à 2015). L'AAS compte parmi le petit nombre d'aéroports au Canada à avoir obtenu le certificat de niveau 2 du programme Airport Carbon Accreditation géré par le Conseil international des aéroports.

Pour conclure, nous souhaitons remercier nos partenaires aéroportuaires exceptionnels et les efforts remarquables qu'ils ont déployés au cours de la dernière année. Notre collaboration avec nos transporteurs aériens, nos locataires, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, nos entrepreneurs, nos partenaires dans la collectivité et nos précieux employés est le principal facteur de notre réussite.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Maybury'.

Stephen Maybury
président et chef de la direction



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Susan Milburn'.

Susan Milburn
présidente du conseil d'administration

Nous assurons fièrement la connexion entre la Saskatchewan et le monde en réalisant notre vision qui consiste à offrir l'expérience aéroportuaire la plus prisée au Canada.





1 277 077 PASSAGERS PAR ANNÉE

Soit 86% du total de passagers en 2019

SERVICE DE VOLS DIRECTS VERS

21 DESTINATIONS

**MEILLEUR AÉROPORT EN AMÉRIQUE
DU NORD**

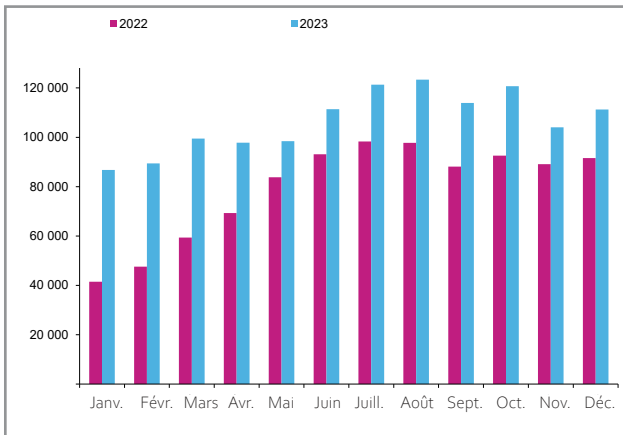
de moins de deux millions de passagers, selon le classement du programme de qualité des services aéroportuaires du Conseil international des aéroports

INCIDENCE ÉCONOMIQUE DE
1,25 MILLIARD DE DOLLARS

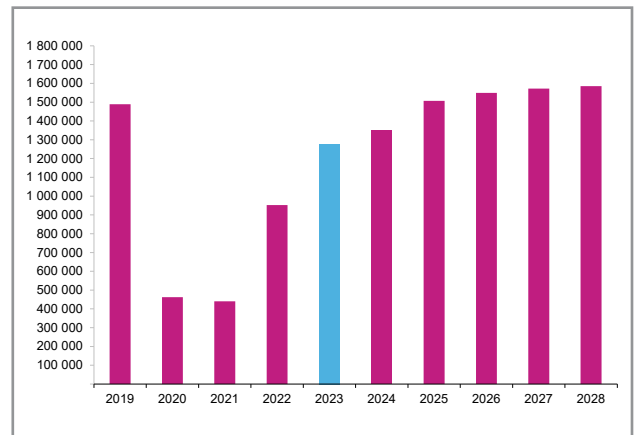
ANALYSE HISTORIQUE ET PRÉVISIONS SUR CINQ ANS

Les graphiques qui suivent présentent une analyse des indicateurs clés de performance de l'aéroport de Saskatoon et de ses parties prenantes, dans une perspective tant historique que prévisionnelle. Ils reflètent l'évaluation actuelle par l'Administration aéroportuaire de Saskatoon, des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'aéroport de Saskatoon et des estimations quant à son rétablissement.

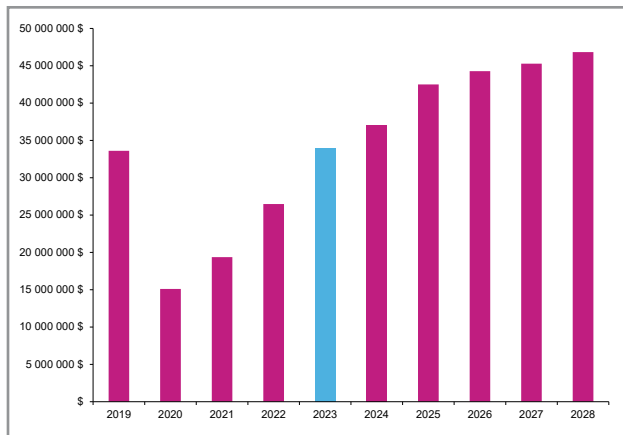
Trafic de passagers mensuel



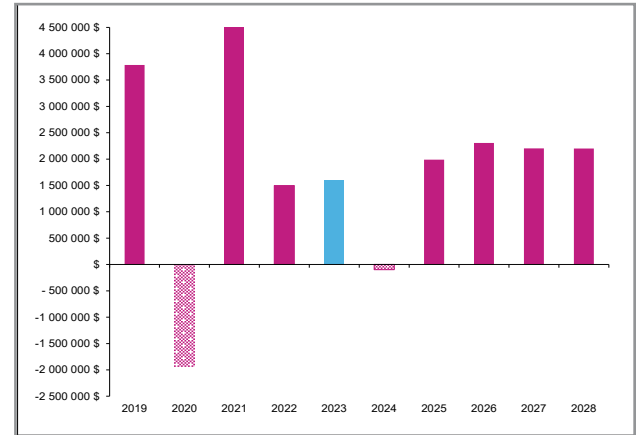
Trafic de passagers annuel



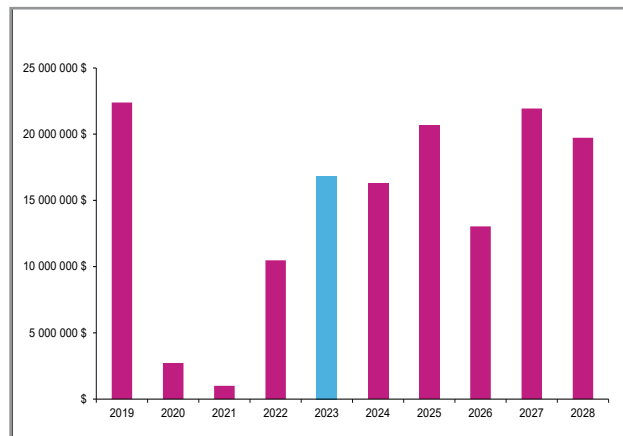
Produits tirés de l'aéroport



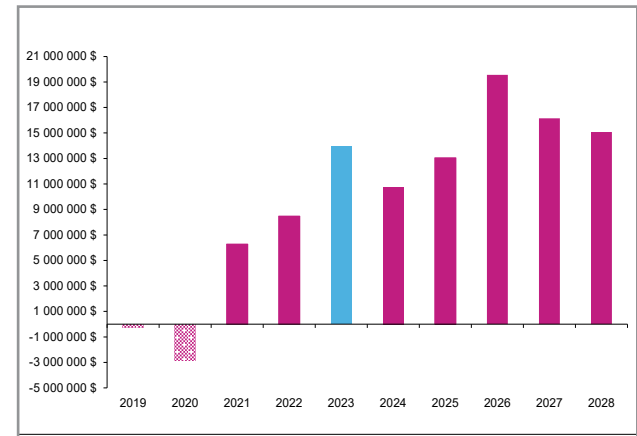
Résultat d'exploitation du fonds d'administration*



Dépenses d'investissement



Situation de trésorerie/emprunts nets



*En 2021, YXE a enregistré une perte d'exploitation. Toutefois, nous avons bénéficié d'un financement public octroyé par le fonds de soutien aux aéroports et l'Initiative du transport aérien régional.

ANALYSE FINANCIÈRE

Résultats réels de 2023 par rapport aux prévisions (en millions de dollars)

	Résultats réels	Prévisions	Écart	Explication
Produits	34,0	30,2	3,8	Les produits sont supérieurs aux prévisions surtout en raison du trafic passagers plus élevé que prévu et des produits d'intérêts gagnés.
Charges	30,0	30,4	(0,4)	Les charges ont été inférieures aux prévisions grâce aux mesures d'économies de coûts et aux gains d'efficacité, facteur contrebalancé par certaines dépenses plus élevées que prévu, comme le loyer payé au gouvernement fédéral (fondé sur les produits).
Dépenses d'investissement	16,9	23,2	(6,3)	Les dépenses d'investissement ont été inférieures aux prévisions grâce aux écarts de coûts favorables liés aux projets d'investissement de 2023, surtout ceux qui se rapportent au projet de restauration de la piste 09/27.
Objectifs du plan d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la viabilité financière par la résilience de l'entreprise, la diversification et la gestion d'actifs stratégiques • Résilience de l'entreprise – embaucher du personnel afin d'assurer que les fonctions se situent à un niveau acceptable • Efficacité – maintenir des tarifs et des frais concurrentiels et la conformité à la réglementation gouvernementale de façon continue • Diversification au moyen de produits tirés de sources autres que l'aéronautique et les passagers • Gestion d'actifs stratégiques, dont les aires de trafic I à V, le projet de restauration de la piste 09/27 et les améliorations de première nécessité de l'aérodrome • Connectivité du service aérien en continu – augmentation du nombre de sièges dans le marché et du service transfrontalier • Durabilité – réduire notre incidence sur l'environnement • Amélioration de l'expérience client à mesure que le nombre de passagers augmente 			

La réussite et la faisabilité des activités de l'Administration aéroportuaire de Saskatoon sont fondées sur une gestion financière professionnelle et prudente.

Le nombre de passagers en 2023 a été supérieur de 11 % aux prévisions, ce qui s'est traduit par une hausse des frais d'améliorations aéroportuaires connexes, et une augmentation des produits tirés de sources autres que l'aéronautique a également été enregistrée relativement aux stationnements, aux concessions et à la vente au détail.

Les dépenses d'investissement se rapportent principalement à l'investissement côté piste, notamment le projet de restauration de la piste principale 09/27. En 2023, l'AAS a reçu une aide du gouvernement fédéral de 7,88 millions \$ pour des projets d'investissement dans le cadre du Programme des infrastructures essentielles des aéroports.

Prévisions du plan d'affaires 2024-2028

(en millions de dollars)

	2024	2025	2026	2027	2028
Produits	37,1	42,5	44,3	45,3	46,8
Charges	33,2	34,7	36,0	37,1	38,5
Dépenses d'investissement	17,0	21,5	13,0	21,9	19,7
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'expérience client • Accroître la connectivité du service aérien en continu • Maintenir la viabilité financière et la résilience de l'entreprise • Habilitier nos gens à incarner notre raison d'être • Améliorer la gestion de la durabilité 				

Remarques :

Les produits et les charges comprennent des éléments hors trésorerie, comme les apports reportés et l'amortissement.

Les données présentées précédemment reflètent l'information disponible au moment de la publication. Les résultats réels pourraient différer des données présentées. Il est recommandé aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux prévisions présentées.

Aux membres de l'Administration aéroportuaire de Saskatoon

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Administration aéroportuaire de Saskatoon (l'«AAS»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états des résultats et de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'AAS au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'AAS conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'AAS à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'AAS ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'AAS.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'AAS.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'AAS à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'AAS à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Document original signé par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Le 22 mars 2024

Saskatoon (Saskatchewan)

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DES FONDS

Administration aéroportuaire de Saskatoon - exercice clos le 31 décembre 2023

		Fonds d'administration	Fonds d'immobilisations	31 décembre 2023	31 décembre 2022
PRODUITS					
Frais d'atterrissage d'avions		4 245 932 \$	– \$	4 245 932 \$	3 415 785 \$
Redevance générale d'aérogare		3 136 206	–	3 136 206	2 491 700
Parc de stationnement		5 106 104	–	5 106 104	3 908 449
Concessions		3 203 641	–	3 203 641	2 767 557
Location de locaux		1 816 291	–	1 816 291	1 459 165
Location de terrains		1 079 740	–	1 079 740	991 174
Apports gouvernementaux	3	253 822	–	253 822	606 269
Autres produits		352 760	–	352 760	214 554
Frais d'améliorations aéroportuaires	4	–	13 287 817	13 287 817	9 935 619
Produits d'intérêts		–	940 127	940 127	265 748
Comptabilisation des apports reportés	5	–	553 354	553 354	410 533
		<u>19 194 496</u>	<u>14 781 298</u>	<u>33 975 794</u>	<u>26 466 553</u>
DÉPENSES					
Salaires		4 298 025	–	4 298 025	3 861 423
Avantages	7	625 462	–	625 462	583 741
Services d'exploitation et professionnels		6 321 183	–	6 321 183	4 964 126
Frais généraux et d'administration		2 765 439	–	2 765 439	2 114 350
Impôt foncier		863 645	–	863 645	871 633
Services publics		1 271 099	–	1 271 099	1 159 443
Loyer payé au gouvernement fédéral	10	1 364 467	–	1 364 467	801 298
Gain (perte) à la cession d'actifs	6	–	(10 866)	(10 866)	6 934
Charges d'intérêts		–	109 765	109 765	122 404
Amortissement		–	12 350 902	12 350 902	12 291 657
		<u>17 509 320</u>	<u>12 449 801</u>	<u>29 959 121</u>	<u>26 777 009</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES DÉPENSES		1 685 176	2 331 497	4 016 673	(310 456)
SOLDES DES FONDS AU DÉBUT DE L'EXERCICE		13 958 421	125 158 721	139 117 142	139 218 743
Réévaluations des avantages sociaux futurs et autres éléments	7	(607 422)	–	(607 422)	208 855
SOLDES DES FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE		<u>15 036 175</u> \$	<u>127 490 218</u> \$	<u>142 526 393</u> \$	<u>139 117 142</u> \$

Se reporter aux notes complémentaires.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Administration aéroportuaire de Saskatoon - exercice clos le 31 décembre 2023

	Notes	Fonds d'administration	Fonds d'immobilisations	31 décembre 2023	31 décembre 2022
ACTIFS COURANTS					
Trésorerie		17 545 008 \$	800 160 \$	18 345 168 \$	13 280 380 \$
Placements à court terme		523 160	–	523 160	499 821
Débiteurs	11	1 755 874	1 172 046	2 927 920	2 328 122
Fournitures		435 061	–	435 061	255 162
Charges payées d'avance		<u>317 673</u>	<u>–</u>	<u>317 673</u>	<u>232 860</u>
		20 576 776	1 972 206	22 548 982	16 596 345
Actif au titre du régime de retraite à prestations définies	7	832 770	–	832 770	1 454 655
Autres actifs à long terme		600 912	–	600 912	568 862
Immobilisations corporelles	6	<u>–</u>	<u>138 179 222</u>	<u>138 179 222</u>	<u>133 674 307</u>
		<u>22 010 458</u> \$	<u>140 151 428</u> \$	<u>162 161 886</u> \$	<u>152 294 169</u> \$
PASSIFS COURANTS					
Créditeurs et charges à payer		1 448 749 \$	416 681 \$	1 865 430 \$	2 320 039 \$
Sommes à remettre à l'État		6 166	–	6 166	46 394
Créances (débiteurs) interfonds	8	1 446 172	(1 446 172)	–	–
Dépôts de garantie		148 571	800 160	948 731	947 574
Produits reportés		326 867	–	326 867	288 434
Tranche courante de la dette à long terme	9	<u>1 509 794</u>	<u>–</u>	<u>1 509 794</u>	<u>457 579</u>
		4 886 319	(229 331)	4 656 988	4 060 020
Dette à long terme	9	2 087 964	–	2 087 964	3 597 758
Apports reportés	5	<u>–</u>	<u>12 890 541</u>	<u>12 890 541</u>	<u>5 519 249</u>
		6 974 283	12 661 210	19 635 493	13 177 027
Engagements et éventualités	10				
SOLDES DES FOND		<u>15 036 175</u>	<u>127 490 218</u>	<u>142 526 393</u>	<u>139 117 142</u>
		<u>22 010 458</u> \$	<u>140 151 428</u> \$	<u>162 161 886</u> \$	<u>152 294 169</u> \$

Se reporter aux notes complémentaires.

Approuvé par le conseil d'administration



....., administrateur



....., administrateur

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Administration aéroportuaire de Saskatoon - exercice clos le 31 décembre 2023

	Notes	Fonds d'administration	Fonds d'immobilisations	31 décembre 2023	31 décembre 2022
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Excédent (insuffisance) des produits sur les dépenses		1 685 176 \$	2 331 497 \$	4 016 673 \$	(310 456) \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :					
Amortissement		–	12 350 902	12 350 902	12 291 657
Comptabilisation des apports reportés		–	(553 354)	(553 354)	(410 533)
Gain (perte) à la cession d'actifs		–	(10 866)	(10 866)	6 934
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées		14 463	–	14 463	42 651
Autres actifs à long terme		(32 050)	–	(32 050)	(31 127)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		<u>3 838 275</u>	<u>(5 158 032)</u>	<u>(1 319 757)</u>	<u>66 697</u>
		<u>5 505 864</u>	<u>8 960 147</u>	<u>14 466 011</u>	<u>11 655 823</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Acquisition d'immobilisations corporelles		–	(16 862 132)	(16 862 132)	(10 470 299)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		–	17 181	17 181	–
Financement gouvernemental	5	–	7 924 646	7 924 646	2 810 159
Achat de placements à court terme		<u>(23 339)</u>	<u>–</u>	<u>(23 339)</u>	<u>(499 821)</u>
		<u>(23 339)</u>	<u>(8 920 305)</u>	<u>(8 943 644)</u>	<u>(8 159 961)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Remboursement sur la dette à long terme	9	<u>(457 579)</u>	<u>–</u>	<u>(457 579)</u>	<u>(444 663)</u>
		<u>(457 579)</u>	<u>–</u>	<u>(457 579)</u>	<u>(444 663)</u>
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE					
		5 024 946	39 842	5 064 788	3 051 199
SITUATION DE TRÉSORERIE					
AU DÉBUT DE L'EXERCICE					
		12 520 062	760 318	13 280 380	10 229 181
Virement interfonds					
	8	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>–</u>
SITUATION DE TRÉSORERIE					
À LA FIN DE L'EXERCICE					
		<u>17 545 008</u> \$	<u>800 160</u> \$	<u>18 345 168</u> \$	<u>13 280 380</u> \$

Se reporter aux notes complémentaires.

Administration aéroportuaire de Saskatoon - exercice clos le 31 décembre 2023

1. NATURE DES ACTIVITÉS

L'Administration aéroportuaire de Saskatoon (l'« AAS ») a été constituée sans capital-actions en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. En 2013, l'AAS a été prorogée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés sans but lucratif*. L'AAS exploite l'Aéroport international John G. Diefenbaker de Saskatoon depuis le 1^{er} janvier 1999 en vertu d'un contrat de location établi avec le gouvernement du Canada. L'AAS conserve tous ses bénéfices et les réinvestit dans les activités aéroportuaires et de mise en valeur afin de mieux servir la collectivité et, ultimement, d'assurer une expérience appréciée.

La pandémie de COVID-19 a eu une incidence importante sur le secteur de l'aviation. Cependant, l'AAS ne croit pas que cela aura une incidence défavorable significative sur la viabilité financière à long terme de l'aéroport. Par conséquent, les présents états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL ») et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

L'AAS utilise la comptabilité par fonds.

Le fonds d'administration rend compte des activités d'exploitation de l'AAS et présente les ressources non affectées. Le fonds d'immobilisations, quant à lui, présente les actifs, les passifs, les produits et les dépenses affectés par le conseil d'administration aux projets d'immobilisations corporelles, d'expansion et de rénovation de l'AAS.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses, qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants des états financiers suivants requièrent l'utilisation d'estimations : la durée de vie utile, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles, la correction de valeur pour créances douteuses, l'évaluation des stocks et les hypothèses actuarielles et économiques utilisées pour calculer le coût et l'obligation au titre du régime de retraite à prestations définies. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie

La trésorerie se compose des soldes bancaires et des fonds en caisse.

Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent des placements dont la durée initiale est de plus de 90 jours au moment de l'achat.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont ultérieurement évalués au coût amorti.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont présentés au montant net de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite comptabilisés sur la durée de vie attendue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'AAS utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour comptabiliser les charges d'intérêts, qui comprennent les coûts ou les frais de transaction, les primes ou les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie et les débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent la dette, les créditeurs et les charges à payer.

Fournitures

Les stocks de fournitures sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé au moyen de la méthode du premier entré, premier sorti. Les stocks comptabilisés à titre de charges au cours de l'exercice s'élevaient à 961 234 \$ (2022 – 419 427 \$).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et, lorsqu'elles sont mises en service, les amortissements sont comptabilisés de la façon suivante :

Zones revêtues et aménagements de terrains	15 à 25 ans, mode linéaire
Bâtiments	20 ans, mode linéaire
Véhicules, machinerie et équipements	5 à 10 ans, mode linéaire
Matériel informatique	2 ans, mode linéaire
Logiciels	1 an, mode linéaire

Les frais de réparation et d'entretien habituels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Lorsque les immobilisations corporelles amortissables ne présentent plus de potentiel de service à long terme pour l'AAS, l'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle est comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Impôt sur le résultat

La *Loi relative aux cessions d'aéroports* exempte l'AAS du paiement de l'impôt fédéral et provincial sur le revenu et sur le capital.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque les services sont rendus, que les installations sont utilisées ou que les montants sont gagnés en vertu des ententes connexes, et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Lorsque l'AAS reçoit un paiement anticipé à l'égard de contrats de location ou de licences d'exploitation, les montants sont initialement comptabilisés à titre de produits reportés dans l'état de la situation financière et sont ultérieurement comptabilisés à titre de produits selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location ou de la licence d'exploitation. Les produits tirés des frais d'améliorations aéroportuaires sont comptabilisés à l'embarquement des passagers.

Les produits tirés des contrats de location simple sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Apports gouvernementaux

Les apports gouvernementaux aux actifs à long terme sont comptabilisés au moyen de la méthode du report, selon laquelle les apports sont différés et comptabilisés à titre de produits en fonction de la méthode suivie pour la dotation à l'amortissement liée aux immobilisations corporelles acquises. Si les immobilisations corporelles connexes sont démantelées ou cédées, l'écart entre le produit net de la cession et la valeur comptable nette est comptabilisé dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds. Tout apport reporté non amorti relatif aux immobilisations corporelles cédées est comptabilisé en produits dans la période au cours de laquelle a lieu la cession, pourvu que les affectations stipulées dans l'entente d'apport entre l'AAS et le gouvernement aient été respectées.

Les apports affectés sont présentés comme des apports reportés et sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Bail foncier

L'AAS comptabilise son bail foncier avec Transports Canada comme un contrat de location simple.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite et d'épargne-retraite

L'AAS offre et finance un régime de retraite pour le compte de ses employés, lequel comprend des composantes à prestations définies et à cotisations définies. La composante à prestations définies s'applique aux employés qui étaient à l'emploi de l'AAS à la date du transfert, y compris les anciens employés de Transports Canada, dont certains ont transféré leurs droits dans le régime en vertu du Public Service Superannuation Plan (régime de pension de retraite de la fonction publique). La composante à cotisations définies s'applique aux employés qui ont commencé à travailler pour l'AAS entre le 1^{er} janvier 1999 et le 1^{er} avril 2013. La composante à cotisations définies du régime a cessé d'être offerte aux nouveaux participants, les employés ayant commencé à travailler après le 1^{er} avril 2013 étant membres d'un régime d'épargne-retraite collectif.

L'AAS comptabilise ses obligations en vertu du régime de retraite à prestations définies à mesure que les employés rendent les services qui ouvrent droit aux prestations de retraite. Le coût de la composante à prestations définies du régime est déterminé périodiquement par un actuaire indépendant.

L'AAS utilise l'évaluation actuarielle la plus récemment achevée aux fins de la capitalisation pour évaluer ses obligations au titre du régime à prestations définies. Une évaluation de la capitalisation est préparée conformément aux lois et aux règlements sur les régimes de retraite, en général pour déterminer les cotisations à verser au régime. L'AAS utilise la méthode fondée sur la constatation immédiate pour son régime de retraite à prestations définies et comptabilise toutes les réévaluations directement dans les soldes des fonds dans l'état de la situation financière.

Les réévaluations et autres éléments correspondent au total des éléments suivants : la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation; les gains et pertes actuariels; dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies, l'incidence de la provision pour moins-value; les coûts des services passés; et les gains et les pertes auxquels donnent lieu les règlements et les compressions du régime.

L'AAS comptabilise ses cotisations à la composante à cotisations du régime et à son régime d'épargne-retraite collectif à titre de charges dans la période où elles sont versées.

3. APPORTS GOUVERNEMENTAUX

Le tableau suivant présente les apports gouvernementaux reçus au cours de l'exercice.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Développement économique Canada pour les Prairies	88 679 \$	137 578 \$
Programme de relance pour le tourisme et l'accueil	-	297 910
Programme d'embauche pour la relance économique du Canada	-	9 484
Autres	<u>165 143</u>	<u>161 297</u>
	<u>253 822 \$</u>	<u>606 269 \$</u>

4. FRAIS D'AMÉLIORATIONS AÉROPORTUAIRES

L'AAS a conclu une entente avec l'Association du transport aérien du Canada et certains des transporteurs aériens desservant l'aéroport international John G. Diefenbaker de Saskatoon relativement à la perception des frais d'améliorations aéroportuaires. Depuis le 1^{er} juin 2020, les frais d'améliorations aéroportuaires par passager à bord d'un avion voyageant à l'extérieur ou à l'intérieur de la Saskatchewan s'établissent à 23 \$ et à 6 \$, respectivement. Les frais d'améliorations aéroportuaires sont perçus par les transporteurs aériens, et la partie des frais gagnés et présentés par l'AAS est diminuée de frais de manutention de 7 % retenus par le transporteur aérien, qui se sont établis à 1 053 839 \$ en 2023 (2022 – 759 435 \$ –). Depuis le 1^{er} mars 2023, l'AAS facture aux transporteurs aériens qui ne sont pas assujettis à la perception de frais d'améliorations aéroportuaires des frais d'infrastructure de 0,63 \$ par siège ou équivalent de siège d'aéronef au départ, pour un total de 137 399 \$ (2022 – 126 847 \$). Le conseil d'administration a affecté la quote-part des produits liés aux frais d'améliorations aéroportuaires et des frais d'infrastructure revenant à l'AAS au fonds d'immobilisations afin de couvrir le coût du capital et le coût de financement connexe liés à l'aménagement d'infrastructures aéroportuaires importantes. La quasi-totalité des débiteurs du fonds d'immobilisations a trait aux frais d'améliorations aéroportuaires.

5. APPORTS REPORTÉS

Au cours de l'exercice, le gouvernement du Canada a fourni une aide financière aux fins des projets d'investissement par l'intermédiaire du Programme des infrastructures essentielles des aéroports (le « PIEA ») totalisant 7 880 146 \$ (2022 – 2 810 159 \$), ce qui représente un remboursement partiel, respectivement, pour la restauration des aires de trafic et des pistes, le remplissage des aires de trafic et un nouveau système d'enregistrement des bagages. L'AAS a également reçu d'autres formes d'aide financière d'un montant de 44 500 \$ pour des projets d'investissement.

Le tableau suivant présente les variations des apports reportés.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde au début de l'exercice	5 519 249 \$	3 119 623 \$
Apports de l'exercice considéré	7 924 646	2 810 159
Comptabilisation de l'exercice considéré	<u>(533 354)</u>	<u>(410 533)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>12 890 541 \$</u>	<u>5 519 249 \$</u>

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Cumul de l'amortissement	Valeur comptable nette	
			2023	2022
Bâtiments	110 596 757 \$	55 871 564 \$	54 725 193 \$	59 143 771 \$
Zones revêtues et aménagements de terrains	114 493 069	41 100 553	73 392 516	64 385 112
Véhicules, machinerie et équipements	27 120 297	17 277 473	9 842 824	9 929 016
Matériel informatique	986 031	817 058	168 973	194 208
Logiciels	215 339	165 623	49 716	22 200
	<u>253 411 493 \$</u>	<u>115 232 271 \$</u>	<u>138 179 222 \$</u>	<u>133 674 307 \$</u>

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises au coût de 16 862,132 \$ (2022 –10 470 299 \$), dont une tranche de 416 681 \$ est incluse dans les créiteurs et charges à payer au 31 décembre 2023 (2022 – 536 082 \$). Le coût de certaines immobilisations corporelles comprend des travaux en cours d'un montant de 789 123 \$ (2022 – 5 559 519 \$). Étant donné que les travaux sont en cours ou que les immobilisations corporelles ne sont pas prêtes à être utilisées, ces montants n'ont pas été amortis.

Au cours de l'exercice, l'AAS a démantelé, cédé ou jugé désuètes des immobilisations corporelles au coût de 51 443 \$ (2022 – 30 027 \$), a cumulé un amortissement de 45 128 \$ (2022 – 23 093 \$) et a généré un produit net de 17 181 \$ (2022 – néant), ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte nette de 10 866 \$ (2022 – comptabilisation d'un gain net de 6 934 \$) dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

7. RÉGIME DE RETRAITE

L'AAS a un régime de retraite à prestations définies qui couvre certains employés. Le régime prévoit des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen au cours des six années où la rémunération a été la plus élevée.

L'AAS évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime aux fins de la capitalisation au 31 décembre de chaque année.

Le tableau suivant présente la situation de la composante à prestations définies du régime en fonction de la plus récente évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2022 et reportée au 31 décembre 2023 par la direction.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Juste valeur des actifs du régime	13 597 870 \$	13 926 356 \$
Obligation au titre des prestations définies	<u>12 765 100</u>	<u>12 471 701</u>
Actif au titre des prestations définies	<u>832 770 \$</u>	<u>1 454 655 \$</u>

La prochaine évaluation requise aux fins de capitalisation et de solvabilité au 31 décembre 2023 sera préparée au plus tard le 30 juin 2024.

La charge au titre du régime de retraite à prestations définies de 11 810 \$ (2022 – 39 722 \$) et la charge au titre du régime de retraite à cotisations définies et d'épargne-retraite collectifs de 181 855 \$ (2022 – 171 214 \$) pour l'exercice considéré sont incluses dans l'état des résultats au poste Avantages.

En 2023, une diminution de 607 422 \$ (2022 – augmentation de 208 855 \$) de l'excédent sur la base de la continuité de l'exploitation a été comptabilisée directement dans le solde du fonds d'administration en raison d'une diminution du taux d'actualisation des passifs relatifs au régime compte tenu de l'évaluation actuarielle.

8. VIREMENT INTERFONDS

Aucun virement n'a été effectué entre le fonds d'immobilisations et le fonds d'administration au cours de l'exercice (2022 – néant). Des répartitions aux exercices précédents ont donné lieu à des soldes à recevoir et à payer entre les fonds.

9. DETTE

Le tableau suivant présente les détails de l'encours de la dette à long terme de l'AAS.

	2023	2022
Emprunt à terme portant intérêt à 2,62 % par année, avec paiements mensuels de capital et d'intérêt de 15 616 \$, échéant en décembre 2024	1 196 678 \$	1 350 335 \$
Emprunt à terme portant intérêt à 2,955 % par année, avec paiements mensuels de capital et d'intérêt de 31 709 \$, échéant en décembre 2026	2 401 080	2 705 002
Tranche courante	1 509 794	457 579
Tranche à long terme	2 087 964	3 597 758 \$

Le tableau suivant présente un sommaire des paiements de capital futurs à effectuer pour l'ensemble de la dette à long terme au cours des trois prochaines années. Ces paiements ne tiennent compte d'aucun renouvellement d'emprunt pour les trois prochaines années.

2024	1,509 794
2025	322 589
2026	1 765 375
Total	3 597 758 \$

L'AAS a établi deux facilités de crédit renouvelables, chacune assortie d'une limite de 5 000 000 \$. La première facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel (31 décembre 2023 – 7,20 %; 31 décembre 2022 – 6,45 %) et permet d'effectuer des prélèvements par découvert. Au 31 décembre 2023, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité de crédit (2022 – néant). La deuxième facilité de crédit renouvelable permet d'effectuer des prélèvements sous forme d'emprunts à terme portant intérêt au taux préférentiel ou au taux d'intérêt fixe pour un an en vigueur au moment de l'emprunt. Au 31 décembre 2023, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité de crédit (2022 – néant).

Au 31 décembre 2023, le total des facilités de crédit non utilisées de l'AAS s'élevait à 10 000 000 \$ (2022–10 000 000 \$). La dette à terme et les facilités de crédit renouvelables de l'AAS sont garanties par un contrat de sûreté générale.

10. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

L'AAS loue les installations aéroportuaires de Saskatoon en vertu d'un bail à long terme conclu le 1^{er} janvier 1999 avec Transports Canada. En 2015, l'AAS a exercé l'option lui permettant de renouveler le contrat de location, et ce dernier a été prolongé de 20 ans, jusqu'au 31 décembre 2078. Les modalités du contrat de location sont demeurées les mêmes au moment de l'exercice de l'option de renouvellement. À la fin du bail, l'AAS est tenue de restituer le contrôle de l'aéroport au propriétaire. L'AAS a commencé à payer un loyer le 1^{er} janvier 2006. Le loyer est calculé

NOTES COMPLÉMENTAIRES

10. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

selon une formule qui tient compte des produits bruts annuels, diminués des apports gouvernementaux. La formule est appliquée à un taux de 1 % des produits bruts ajustés excédant 5 M\$, de 5 % des produits bruts ajustés excédant 10 M\$ et de 8 % des produits bruts ajustés excédant 25 M\$. Le loyer total facturé de 1 364 467 \$ (2022 – 801 298 \$) est compris dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Au 31 décembre 2023, l'AAS avait des engagements en capital et des engagements liés à l'exploitation totalisant 2 008 041 \$ (2022 – 2 351 114 \$).

L'AAS est partie à des poursuites judiciaires à des réclamations qui surviennent dans le cours normal de ses activités. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude l'issue de toute poursuite judiciaire ou réclamation, la direction ne prévoit pas que l'issue des poursuites aura une incidence défavorable significative sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de l'AAS.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Les principaux actifs financiers de l'AAS sont la trésorerie et les débiteurs, qui sont assujettis au risque de crédit. La valeur comptable des actifs financiers présentée dans l'état de la situation financière correspond au risque de crédit maximal de l'AAS au 31 décembre 2023.

Le risque de crédit de l'AAS est principalement attribuable à ses débiteurs. Les montants présentés dans l'état de la situation financière n'incluent pas la provision pour créances douteuses estimée par de la direction de l'AAS sur la base de son expérience antérieure et de son évaluation de la conjoncture économique. L'AAS n'est exposée de façon importante à aucun client particulier. L'AAS a mis de côté une provision pour créances douteuses de 20 000 \$ (2022 – 20 000 \$). Le risque de crédit lié à la trésorerie est limité, car les contreparties sont des banques à charte.

Risque de taux d'intérêt

L'AAS est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses facilités de crédit renouvelables portant intérêt au taux préférentiel. En 2023 et en 2022, l'exposition au risque de taux d'intérêt de l'AAS a augmenté en raison de la hausse du taux préférentiel. L'exposition au risque de taux d'intérêt des placements à court terme portant intérêt est limitée en raison de leur échéance à court terme.

Risque de liquidité

L'objectif de l'AAS consiste à disposer de liquidités suffisantes pour régler ses passifs à leur échéance. L'AAS surveille ses soldes de trésorerie, ses liquidités, ses facilités de crédit disponibles et ses flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation afin d'être en mesure de respecter ses obligations. Au 31 décembre 2023, les passifs les plus importants de l'AAS étaient les créditeurs et charges à payer, ainsi que sa dette à terme.

MEMBRES DU CONSEIL



Susan Milburn



Kaylynn Schroeder



Lee Braaten



Todd Brandt



Tammy Cook-Searson



Barbara Crowe



Brian Heinrichs



Mark Leach



Bert Munro



Tara Reichert



Tammy Van Lambalgen



Clint Weiland

DÉCLARATIONS REQUISES

1. Conformité au code de conduite

L'Administration aéroportuaire de Saskatoon a établi et maintient un code de conduite exhaustif à l'intention des administrateurs, des membres, des dirigeants et des employés. En accord avec les dispositions du contrat de location conclu avec le gouvernement du Canada, l'Administration aéroportuaire de Saskatoon confirme qu'elle s'est conformée à ce code de conduite.

2. Rémunération des administrateurs et des dirigeants

Le tableau suivant présente la rémunération versée aux administrateurs de l'Administration aéroportuaire de pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

David Weger (président retraité en mai 2023).....	10 725,00 \$
Susan Milburn (vice-présidente / présidente)	21 758,35 \$
Todd Brandt	15 966,65 \$
Lee Braaten	14 399,96 \$
Tammy Cook-Searson	13 099,96 \$
Barbara Crowe (nommé en 2023).....	8 533,31 \$
Brian Heinrichs	16 800,00 \$
Mark Leach	14 449,96 \$
Bert Munro	16 450,00 \$
Tara Reichert	14 449,96 \$
Kaylynn Schroeder (vice-présidente).....	17 966,69 \$
Tammy Van Lambalgen	13 999,96 \$
Clint Weiland	14 399,96 \$

Le total de la rémunération versée au président et chef de la direction, au vice-président, Administration générale et Directeur financier, au vice-président, Excellence opérationnelle, à la vice-présidente, Prospection et qualité, au vice-président, Développement aéroportuaire, à la gestionnaire, Personnes et culture, au responsable des installations, au gestionnaire, Opérations, à la responsable, Services clients et aéroport et au responsable, Technologie de l'information, de l'administration aéroportuaire de Saskatoon s'est élevé à 1 435 402 \$.

DÉCLARATIONS REQUISES

3. Appels d'offres

L'administration aéroportuaire de Saskatoon s'engage à faire des affaires localement et de façon concurrentielle. À cette fin, en 2023, elle a sollicité des appels d'offres pour tous les contrats de plus de 136 000 \$*.

* Représente 75 000 \$, sous réserve d'un ajustement annuel tenant compte de l'inflation selon l'indice des prix à la consommation basé sur le dollar de 1994.

Participation des administrateurs aux réunions du conseil et des comités en 2023

Administrateurs	Réunions du conseil (total de 6)	Audit et finances (total de 4)	Gouvernance (total de 4)	Consultation communautaire (total de 4)	Sécurité, santé et environnement (total de 3)
David Weger**	2*	1*	1*	1*	1*
Susan Milburn**	6	4	4	4	3
Lee Braaten	6	4	1***		3
Todd Brandt	6	1*	3*	4	
Tammy Cook-Searson	5	4		2	
Barbara Crowe	4*	1***	2***	3*	2*
Brian Heinrichs	6	4	4		
Mark Leach	6	4	1***		3
Bert Munro	6		4		3
Tara Reichert	6	1***		4	3
Kaylynn Schroeder	6	3***	4	4	2***
Tammy Van Lambalgen	5			4	2
Clint Weiland	6	4			3

* Membre du conseil ou du comité pendant une partie de l'exercice.

** Le président du conseil assiste aux réunions du comité à titre de membre d'office.

*** A assisté à une réunion sans être membre du comité.



yxe

2625 Airport Drive, Suite 1, Saskatoon (Saskatchewan) S7L 7L1, Canada www.yxe.ca

L'Administration aéroportuaire de Saskatoon est l'exploitant de l'Aéroport international John G. Diefenbaker de Saskatoon et de l'Aéroport YXE de Saskatoon.